

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2145 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 1er octobre 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2145 intitulé: *«Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur de la ville connu sous le nom de «Rue Jean-Talon».*

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 10^e jour du mois d'octobre 2007.

LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
SUBSTITUT,
M^e GUYLAINE CHAMPOUX